

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2018

BUDGET - FINANCES – SUBVENTIONS

- Débat d'orientation budgétaire 2019
- Demande de DETR 2019 pour l'aménagement et la création de voiries pour l'accès et la sécurisation du groupe scolaire
- Acceptation d'un don de l'association Initiatives Eperlecques

CONVENTIONS

- Convention Groupement de commandes pour les travaux du lotissement le Pauverstraete

INFORMATIONS DIVERSES

Nombre de membres présents : 19

Absents avec procurations : 2 (Mme DELAVAL à Mme BODART, Mr REZENTHEL à Mr DENIS)

Absents sans procuration : 2 (Mr COCQUEMPOT, Mme DEMAUDE)

Unanimité des votes : 21 sur 23 en exercice.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h 30 en son lieu ordinaire de séance aux fins de débattre des questions suivantes.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Mr le Maire a cité les procurations attribuées et fait désigner à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance : **Mme Anne GOMBERT.**

Mr le Maire relit les différents points traités dans le dernier compte rendu du 20 décembre 2018 pour sa validation.

Le compte rendu n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité .

1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un débat d'orientation.

Après avoir présenté les orientations arrêtées par la majorité municipale, Monsieur le Maire a déclaré le débat ouvert.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Monsieur le Maire ouvre le débat en présentant au préalable les grandes orientations pour l'année 2019, et en rappelant le caractère obligatoire du débat d'orientation budgétaire qui doit être fait dans les 2 mois précédant le budget primitif, mais distinct du jour de la présentation du budget.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, concernant également la commune d'EPERLECCQUES qui compte 3 626 habitants en population totale au 1er janvier 2019 et en vertu de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, l'examen du budget de la collectivité doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires sans aucun vote.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux conseillers municipaux les informations générales et prévisionnelles, qui leur permettront d'exercer de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Le rapport et la délibération seront transmis au représentant de l'Etat ainsi qu'au président de la CAPSO.

Le débat s'est instauré tout au long du déroulé du rapport d'orientation budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE DES DEPENSES

Chapitre 011 : charges à caractère général

COÛT ANNUEL DES FLUIDES EN EUROS

ANNEE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ELECTRICITE	52 539	58 769	52 495	43 095	40 773	43 863
GAZ	43 059	43 070	40 087	19 276	23 100	26 402
EAU	4 097	3 445	2 796	6 925	-	17 578

En ce qui concerne les dépenses d'énergie, des économies importantes ont été réalisées depuis 2014 grâce au réajustement des contrats d'abonnement, la mise en concurrence d'un nouveau marché en septembre 2016 relatif à la maintenance des installations thermiques, la mise en place en éclairage public de lampes « led », tout en équipant de nouveaux points lumineux.

Eclairage Public :

- 2015 : installation de 85 points lumineux
- 2016 : installation de 125 points lumineux
- 2017 : installation de 34 points lumineux

Economies réalisées sur :

- Transfert de l'école de musique au 01/09/2015 à la CAPSO
- Ouverture du RAM au 01/09/2016 mis à disposition pour partie à la CAPSO au 01/01/2017
- Transfert de la crèche au 01/01/2017 à la CAPSO
- Changement du chauffage gaz propane par du gaz naturel à l'école maternelle au 01/09/2016
- Nouveau contrat des installations de chauffage au 01/09/2016 soit 3 584 €/ an
- Démolition du local préfabriqué du Secours Populaire au 1^{er} trimestre 2018.

Ces économies devraient continuer à la rentrée 2019 après la construction du groupe scolaire avec la démolition des préfabriqués qui logent l'étoile des arts et l'harmonie « La renaissance », ainsi que l'école du centre.

Au chapitre « **eau et assainissement** » : la dépense reste stable depuis l'augmentation en 2016 correspondant à l'assainissement en 2015 des bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente et cantine, salle des sports, école du centre, ateliers, bibliothèque, école de musique, ateliers..).

Les taxes d'**ordures ménagères** sont stables actuellement mais pourraient augmenter cette année.

Mr le Maire donne les explications : la CAPSO souhaite rattraper en 2019 les années antérieures qui n'ont pas connu d'augmentation . La CASO devait augmenter depuis 2010 de 0,5% chaque année pour diluer dans le temps ; ce qui n'a pas été fait. Contrairement aux ex intercommunalités qui ont rejoint la CAPSO, les communes de l'ex CASO étaient pris en charge par la CASO. Il s'agit de rééquilibrer en 2020 en révisant les bases afin de modérer les taux.

Mr PICQUENDAR demande quel taux. Mr le Maire parle de 12 à 16,5 % maximum, soit un coût supplémentaire de 80 à 100 euros par an. Les ordures ménagères sont calculées sur le foncier et non sur le nombre de personnes. Cette augmentation est obligatoire afin de percevoir des subventions liées à la gestion des ordures ménagères.

Mr PICQUENDAR demande si les poubelles sont « pucées ». Mr le Maire répond par l'affirmative : les puces contrôlent le nombre de poubelles levées et non le poids. On paie à la poubelle au poids prévu et non au poids réel contenu dans la poubelle.

Mr ANNE explique que le débat à la CASO n'est pas d'aujourd'hui : il a donné comme exemple la commune d'HONDSCHOOTE limitrophe de la Belgique qui récupérait les déchets belges.

Mr le Maire explique qu'Eperlecques et sa voisine Bayenghem les Eperlecques ont la même taxation et que le tonnage est global sur l'ensemble des 2 communes.

Le poste **alimentation** (restaurant scolaire et centre aéré d'été) reste dans le cadre :

- 59 529, 22 euros en 2016
- 57 225, 41 euros en 2017
- 62 824, 88 euros en 2018

Il tient compte de la fluctuation des effectifs.

Les **fournitures diverses et produits d'entretien** restent stables.

Les **contrats de prestations de services** fluctuent chaque année : en 2018, il y a eu beaucoup de contrôles réglementaires, le classement des archives tous les 3 ans (3 600 euros), le contrôle maintenance des bouches et poteaux d'incendie (4 565, 66 euros).

- 2016 (33 047,96 euros)
- 2017 (6 407,34 euros)
- 2018 (20 599, 54 euros)

Les **bâtiments publics**, avec un poste budgétaire stable, sont régulièrement entretenus.

Il en est de même pour le compte des réseaux et voiries régulièrement effectués.

Assurances : on trouve une différence importante entre 2016 (18 661,10 euros) et 2017 (41 826,24 euros) du fait qu'il y a eu anticipation de cotisation d'assurance multi risques collectivité de 2018, qui a été anticipé et n'a pas été passé sur le budget 2018. Dans le détail, sur l'année 2017, les assurances en globalité ont coûté 20 653, 14 euros. L'assurance multi risques collectivités de 2018 a été mandaté le 20 décembre 2017 pour un montant de 20 183,67 euros.

Les dommages ouvrages pour le groupe scolaire s'élèvent à 24 000 euros ; ils seront à payer en fin de travaux. Les tous risques chantiers s'élèvent à 7 700 euros mais seront remboursés par les entreprises à la commune : on les retrouvera en recettes.

En **fêtes et cérémonies**,

- 27 049,43 euros en 2016
- 33 345, 41 euros en 2017
- 23 945, 59 euros en 2018

Les dépenses fluctuent selon les achats et les manifestations .

Transports collectifs :

Si en apparence les poste passe de 81 508,08 euros en 2016 à 64 805, 56 en 2017, il a fallu compter en 2018 sur une régularisation suite à un avenant avec l'autocariste sur le transport de l'école le mercredi matin des années 2015-2016, 2016-2017 , soit un réalisé en 2018 de 100 115,63 euros. Depuis 2018, la commune a la charge à 50% avec la CAPSO pour les déplacements à la piscine des 2 écoles.

Au premier semestre 2019, pour des raisons de sécurité, il y a un double ramassage le midi du fait d'élèves en surnombre. A la rentrée de septembre, à l'ouverture du nouveau groupe scolaire, il y aura un nouveau marché de transport à refaire : le poste transport devrait donc diminuer.

Mr le Maire explique qu'un questionnaire va être adressé aux parents pour connaître la fréquentation des élèves : les parents devront s'engager à inscrire leurs enfants afin de pour connaître le type d'autocar à prendre pour le marché .

Le midi, les autocars ne fonctionneraient plus : la commune souhaite favoriser les élèves à fréquenter la restauration scolaire avec une alimentation équilibrée. La commission des affaires scolaires a décidé de ne plus faire de transport le midi.

Autres charges de gestion courante :

Subventions aux associations : les versements sont stables .

- 2016 : 31 101 euros
- 2017 : 29 615 euros.
- 2018 : 30 500 euros

- CCAS : 14 000 euros octroyés comme chaque année.

Autres contributions obligatoires :

Participation au fonctionnement de l'école privée St Joseph selon le nombre d'élèves éperlecquois fréquentant l'école et compte tenu de la réduction des frais de rémunération de l'agent de la commune mis à disposition :

- Saison 2016-2017 : 113 enfants à 517,30 euros : 47 718, 67 euros (frais d'agent déduit)
- Pour l'année scolaire 2017-2018, 115 élèves éperlecquois sont concernés : 43 599, 36 euros (frais d'agent déduit)
- Pour l'année scolaire 2018- 2019, 108 élèves éperlecquois sont concernés : 40 696, 67 euros (frais d'agent déduit)

Intérêts à l'échéances (ICNE) :

Ils doivent être pris en considération compte tenu des emprunts pour le groupe scolaire qui arrivent en cours d'année entre 2018 et 2019.

Attributions de compensation :

- 2017 : 117 278, 00 euros
- 2018 : 112 495, 30 euros

Jusqu'à maintenant, les attributions de compensation concernaient le transfert du personnel des structures reprises par la CAPSO (école de musique, RAM, crèche), ainsi que les prestations de service et fluides.

Suite à la décision de la CLECT 2017 et 2018, la CAPSO intègre depuis 2018 les charges d'investissement pour les bâtiments transférés mais qui restent la propriété de la commune ; dans notre cas, la crèche. Cette charge représente un coût supplémentaire moyen annuel de 22 293 euros.

Mr PICQUENDAR pense qu'Aire sur la Lys s'est fait payée sa piscine et sa crèche qui étaient déjà dans l'intercommunalité airoise contrairement à Eperlecques : Aire n' a pas eu de conséquence sur ces transferts.

Mr le Maire confirme : par exemple, la maison de santé d'Eperlecques est prise directement en charge par la CAPSO contrairement à Bayenghem qui est une maison communale, qui si elle devenait intercommunautaire subirait la loi du transfert.

Plusieurs élus se sont émus sur le coût des transferts, notamment celle de la crèche.

Mr le Maire a rappelé que l'on subissait le transfert de compétences à l'intercommunalité.

Mr le Maire rappelle que les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues à une comptabilité d'amortissement.

De même, par délibération du conseil municipal du 20 décembre 2018, les services communs de la CAPSO utilisés par la commune, à savoir le transport occasionnel des élèves des écoles primaires, l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols et leur contrôle, seront affectés sur les attributions de compensation.

En contrepartie, il n'y aurait plus de titres différents émis sur d'autres postes.

Aussi, le poste des attributions de compensation augmentera sensiblement.

CHAPITRE 012 : PERSONNEL

Pour mémoire :

2015 : 59 agents divers statuts (services administratif, technique et scolaire, école de musique, crèche et RAM), 15 saisonniers en ALSH

2016 : 56 agents divers statuts reprenant les mêmes services (école de musique transférée en septembre 2016) , 17 saisonniers en ALSH

2017 : 37 agents (transfert des agents de la crèche et du RAM transférés au 1^{er} janvier 2017), 20 en ALSH, 7 agents recenseurs (tous les 5 ans)

2018 : 29 agents divers statuts, 18 saisonniers en ALSH

En 2019, en personnel titulaire, il y aura un poste en moins au service administratif et un retour au service général compensé par le départ d'un contrat qui avait remplacé un congé parental .

Les 2 derniers contrats d'avenir termine le 31 août 2019.

Rémunération principale (titulaires, non titulaires, emplois d'avenir) :

- 2016 = 802 290, 70 euros
- 2017 = 662 119, 71 euros
- 2018 = 532 092, 51 euros

En 2018, il a été procédé à l'indemnité de licenciement obligatoire pour 2 agents en invalidité depuis plusieurs années pour un montant 27 026 euros.

Charges patronales :

- 340 001,69 euros en 2016
- 278 094,08 euros en 2017
- 258 561,92 euros en 2018

Masse salariale :

- 2016 = 1 163 522 euros (58, 74 % de la section de fonctionnement)
- 2017 = 968 102 euros (52, 87 % de la section de fonctionnement)
- 2018 = 940 213 euros (52,44 % de la section de fonctionnement)

La section de dépenses de fonctionnement diminue globalement également.

Les recettes 2019 pour les emplois avenir ne concerneront plus que 2 agents jusqu'au 31 août .

Mr PICQUENDAR a demandé si la commune pouvait appliquer la prime MACRON au personnel communal sans fiscalité pour les agents ni charge pour l'employeur.

Mr le Maire a répondu que cela ne fonctionnait pas pour les collectivités locales. Elle est réservée aux entreprises.

CHAPITRE DES RECETTES

Fiscalité communale (taxe d'habitation, taxe du foncier bâti et taxe du foncier non bâti) : produits attendus

Pour mémoire :

2016 : produits reçus : 792 389 € (TH votée à 20,07%, TFB votée à 18, 13 % et TFNB votée à 48,27%)

2017 : prévision 736 624 € (compte tenu du principe de neutralisation après fusion de l'intercommunalité en 2017 avec TH proposée à 18,87 %, TFB proposée à 16,69 %, TFNB proposée à 43, 56 % permettant à la CAPSO d'aligner ses propres taux). La correction de l'attribution de compensation de la CAPSO vers la commune pour un montant de 55 765 euros permet à la commune de retrouver le même produit fiscal des 3 taxes de 2016, à savoir 792 389 euros. La commune a effectivement perçu 755 298 euros hors CAPSO. L'état 1259 de la fiscalité directe locale avait projeté pour 2018 un produit attendu de 771 361 euros sur des bases d'impositions prévisionnelles et avec les mêmes taux que 2017.

2018 : contributions directes de 781 970, 00 euros

2019 : la suppression progressive de la taxe d'habitation mise en œuvre en 2018 prévue sur 3 ans devrait monter en puissance en 2019 et devrait être compensée par l'Etat.

Mr le Maire explique que la part communale devrait rester stable, de même pour la CAPSO.

Mr le Maire regrette que cette fusion très rapide de la CAPSO avec surtout l'entrée de l'intercommunalité airoise très coûteuse, mais l'objectif d'une intercommunalité audomaroise de plus de 100 000 habitants permet l'élaboration de grands projets avec à la clé des subventions importantes.

Allocations compensatrices de l'Etat

- **taxe foncière « bâti » et « non bâti » :**

2016 : 12 619 €

2017 : 10 887 €

2018 : 9 823 €

- **taxe « habitation » :**

2016 : 22 219 €

2017 : 38 971 €

2018 : 41 367 €

Dotations Etat et CAPSO :

DGF

2016 : 361 521 €

2017 : 345 633 €

2018 : 348 976 €

Une note du Préfet du Pas de Calais en date du 15 février 2019 rappelle que la dotation est vivante avec de nombreux critères de répartition interne (population, potentiel financier...). Sur 891 communes du département, 511 ont connu en 2018 une augmentation de leur DGF, soit près de 60% des communes. Les pertes de DGF ont été dues aux conséquences de l'évolution des périmètres des intercommunalités en application de la loi Notre. En 2019, les périmètres intercommunaux étant stabilisés, ce type de conséquence devrait aussi se stabiliser.

DSR

2016 : 262 318 €

2017 : 304 765 €

2018 : 351 275 €

Si la DGF reste stable, la commune continue de bénéficier par sa qualité de bourg centre sur le nord de l'intercommunalité de l'augmentation de la DSR.

Dotation nationale de péréquation

2016 : 114 164 €

2017 : 127 202 €

2018 : 86 030 €

Dotation de solidarité communautaire

2017 : 103 760 €

2018 : 107 701 €

Produits d'exploitation des services en régie : les principaux

Bibliothèque : abonnements

- 1964 € en 2016
- 1851 € en 2017
- 1832 € en 2018 sur 11 mois

Suite aux conventions signées avec la CAPSO, la bibliothèque devient gratuite sur le territoire de l'intercommunalité. La régie s'éteint d'elle-même.

Garderie / cantine :

- 51 493,15 € en 2016
- 51 115,90 € en 2017
- 50 065,17 € en 2018 : au 1^{er} janvier, le paiement en ligne était opérationnel : les recettes perçues par le trésor public reviennent par virement en comptabilité.

Centre de loisirs :

- 17 134, 90 € en 2016
- 18 436, 25 € en 2017
- 24 104, 60 € en 2018
-

Location d'immeubles :

- 28 064,44 € en 2016
- 26 704, 07 € en 2017
- 37 949, 41 € en 2018 (
- En 2019, certains médecins louant le RAM partiront à la nouvelle maison de santé.

Autres taxes :

Taxe additionnelle droit enregistrement (ou droits de mutation) :

- 29 081, 11 euros en 2016
- 31 837, 61 euros en 2017
- 36 664,28 euros en 2018

Taxe sur les pylônes électriques :

- 21 564 euros en 2016
- 20 862 euros en 2017
- 21 317 euros en 2018
-

Taxes sur l'électricité :

- 33 409, 22 euros en 2016
- 33 824, 87 euros en 2017
- 35 131,84 euros en 2018

Avec le vote du conseil municipal le 5 avril 2018, portant le taux multiplicateur à 8,5 %, effectives au 1^{er} janvier 2019, les recettes devraient augmenter sensiblement.

Taxes de séjour :

- 2017 : 9109, 36 euros
- 2018 : 9148,88 euros

En 2019, le montant sera presque à l'identique.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE DES DEPENSES 2019 :

PROJET	EXPLICATIONS	MONTANT TTC
GROUPE SCOLAIRE	Achèvement du chantier	3 406 200
GROUPE SCOLAIRE	Extincteurs	15 000
PAUVERSTRAETE	Assainissement trottoirs voirie	230 000
TERRAIN GARE	Achat pour parking	16 800
GROUPE SCOLAIRE	Achat impasse moulin Seigre	6 500
VOIE PIETONNE	Achat et création liaison douce	30 000
AMENAGEMENT RUE MAIRIE	Sécurisation du groupe scolaire	175 000
SALLE POLYVALENTE	Extension de la salle sanitaires	300 000
CHAPELLE GANDSPETTE	Chauffage	10 100
TOTAL		4 189 600

CHAPITRES DES RECETTES

Subventions sollicitées : HT

Pour la construction du Groupe Scolaire

DETR :

- tranche ferme : 400 000 € accordés dont 120 000 euros versés en 2018 (30% à compter du commencement des travaux) : reste à percevoir en 2019 : 280 000 euros

- tranche conditionnelle : 159 000 euros accordés dont 47 704 euros versés en 2018 (30%) : reste à percevoir en 2019 : 111 296 euros

Enveloppe parlementaire :

10 000 € accordés

CAF : 44 500 € accordés

CAPSO :

- tranche ferme : 200 000 euros accordés dont 80 000 euros versés en 2018 (40% à compter du commencement des travaux) : reste à percevoir 120 000 euros.

- tranche conditionnelle : 100 000 euros accordés (possibilité d'avance de 40%)

CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- 250 000 euros accordés (débloqué de 50% par anticipation selon l'évolution des factures))

FDE :

- 7 855 euros pour le chauffage

Total des subventions pour le groupe scolaire : 1171 355 euros

Versées en 2018 : 247 704 euros

Reste à verser en 2019 : euros 923 651 euros

Pour les travaux de voiries :

Conseil Départemental :

Subvention demandée pour la rue la mairie au titre de la maintenance des RD en milieu urbain :
65 000 euros accordés

DETR 2019 :

Demande effectuée en février 2019 pour la sécurisation du groupe scolaire (rue de la mairie et liaison douce) :
pour rappel, le coût total de l'opération s'élève à 208 500 euros.
20% du montant éligible de 180 262, 20 euros : 36 052, 44 euros.

Pour la réfection de la chapelle « Notre Dame des Neiges »

- Pour mémoire, coût estimé en 2016 : 61 865, 68 euros HT :travaux effectués en 2018
Subvention **CAPSO** à 50% : 30 932, 84 euros à percevoir
- Chauffage prévu en 2019 : 10 100 euros
Demande de subvention auprès de la **FDE** en cours : montant non arrêté.
Don **d'Initiatives Eperlecques** : 5 045,15 euros

Extension de la salle des sports

- **FDE** : 10 000 euros sollicités pour le chauffage.

VENTE

Terrain pour Logis 62 : 88 000 euros acceptés par Logis 62 en cours

FCTVA

Un rappel de FCTVA de 2014,2015 (247 000 euros), et en 2017 (220 000) avaient été effectués.

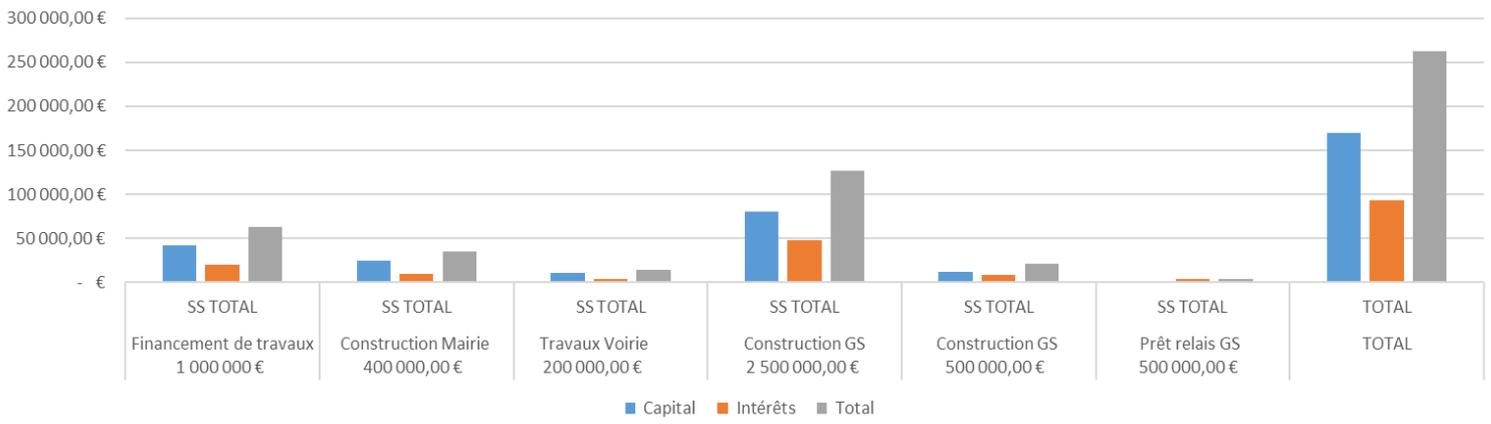
- 2018 : 265 775, 19 euros
- 2019 et 2020 : compte tenu de l'avancement et de la facturation des travaux du groupe scolaire, la FCTVA devrait fournir des rentrées importantes.

EMPRUNTS EN COURS POUR 2019

Monsieur le Maire avait déjà annoncé au DOB de 2018 qu'il fallait limiter l'annuité de la dette à 300 000 euros, qui entre dans le cadre ci-dessous.

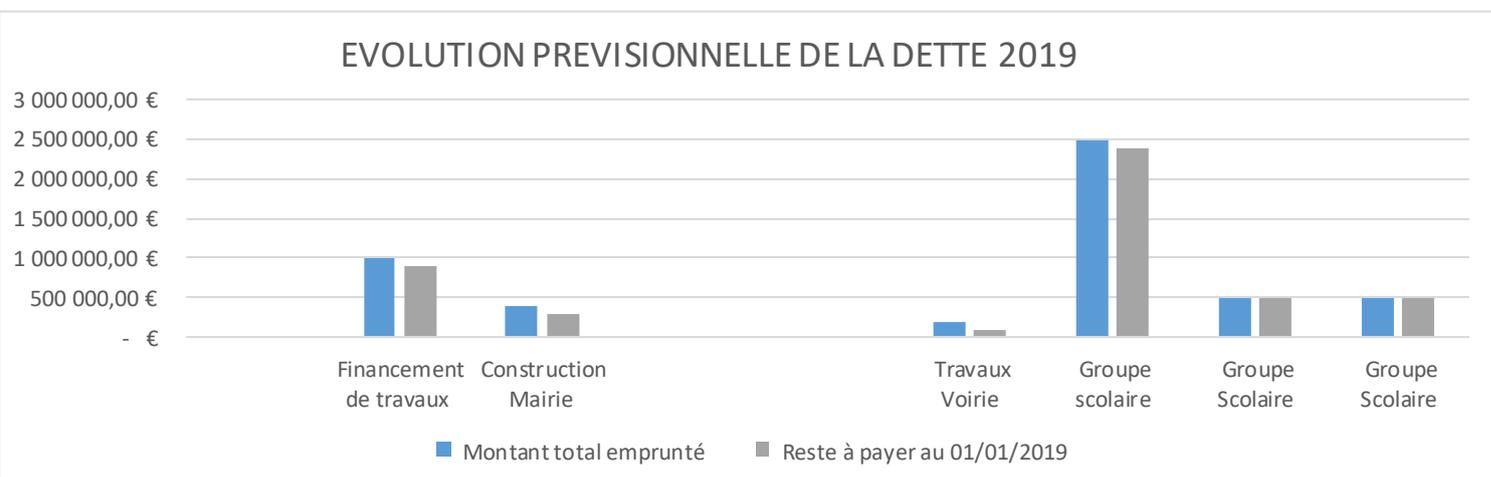
Banque	Montant du Prêts	date échéance	Capital	Intérêts	Total
Caisse d'épargne	Financement de travaux 1 000 000 €	25/03/2019	10 498,36 €	5 175,25 €	15 673,61 €
		25/06/2019	10 559,52 €	5 114,09 €	15 673,61 €
		25/09/2019	10 621,03 €	5 052,58 €	15 673,61 €
		25/12/2019	10 682,89 €	4 990,72 €	15 673,61 €
		SS TOTAL	42 361,80 €	20 332,64 €	62 694,44 €
Caisse d'épargne	Construction Mairie 400 000,00 €	25/01/2019	6 120,92 €	2 476,64 €	8 597,56 €
		25/04/2019	6 174,48 €	2 423,08 €	8 597,56 €
		25/07/2019	6 228,51 €	2 369,05 €	8 597,56 €
		25/10/2019	6 283,01 €	2 314,55 €	8 597,56 €
		SS TOTAL	24 806,92 €	9 583,32 €	34 390,24 €
Caisse d'épargne	Travaux Voirie 200 000,00 €	25/01/2019	10 998,27 €	3 445,50 €	14 443,77 €
Caisse des Dépôts	Construction GS 2 500 000,00 €	01/02/2019	19 829,87 €	11 981,71 €	31 811,58 €
		01/05/2019	19 928,78 €	11 882,80 €	31 811,58 €
		01/08/2019	20 028,17 €	11 783,41 €	31 811,58 €
		01/11/2019	20 128,06 €	11 683,52 €	31 811,58 €
		SS TOTAL	79 914,88 €	47 331,44 €	127 246,32 €
Caisse d'épargne	1000 € frais de dossier Construction GS 500 000,00 €	25/05/2019	3 733,55 €	2 825,00 €	7 558,55 €
		25/08/2019	3 754,64 €	2 803,91 €	6 558,55 €
		25/11/2019	3 775,86 €	2 782,69 €	6 558,55 €
		SS TOTAL	11 264,05 €	8 411,60 €	20 675,65 €
Caisse d'épargne	Prêt relais GS 500 000,00 €	25/03/2019	- €	1 124,36 €	1 124,36 €
		25/06/2019	- €	850,00 €	850,00 €
		25/09/2019	- €	850,00 €	850,00 €
		25/12/2019	- €	850,00 €	850,00 €
		SS TOTAL	- €	3 674,36 €	3 674,36 €
	TOTAL	TOTAL	169 345,92 €	92 778,86 €	263 124,78 €

EMPRUNTS EN COURS - ANNEE 2019



Gestion de la dette :

EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE 2019				
	Prêts	Montant total emprunté	Reste à payer au 01/01/2019	Date de la dernière
Caisse d'épargne	Financement de travaux	1 000 000,00 €	888 454,25 €	25 mars 2036
Caisse d'épargne	Construction Mairie	400 000,00 €	283 044,32 €	25 juill 2028
Caisse d'épargne	Travaux Voirie	200 000,00 €	86 788,42 €	25 janv 2025
Caisse d'épargne	Groupe scolaire	2 500 000,00 €	2 402 317,08 €	11 juill 2042
Caisse d'épargne	Groupe Scolaire	500 000,00 €	500 000,00 €	25 février 2044
Caisse d'épargne	Groupe Scolaire	500 000,00 €	500 000,00 €	25 dec 2020
TOTAL			4 660 604,07 €	



Mr le Maire souhaite que ces projets aboutissent durant ce mandat pour donner une nouvelle vision de la commune aux habitants et matière à l'attractivité d'entreprises souhaitant s'installer sur Eperlecques. Il rappelle encore le dynamisme des associations locales qui animent presque chaque week-end le bourg.

Compte tenu de ces échanges de propos nécessaires à la future séance du budget primitif 2019, le conseil municipal prend acte à l'unanimité du déroulement du débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte du déroulement de ce débat, conformément à la réglementation, dont le rapport d'orientation est annexé à la présente délibération.

2 - DEMANDE DE DETR 2019 POUR L'AMENAGEMENT ET LA CREATION DE VOIRIES POUR L'ACCES ET LA SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE

Mr le Maire informe l'assemblée que des travaux d'aménagement et de création de voiries pour l'accès et la sécurisation des abords du futur groupe scolaire.

Afin de déposer une demande de DETR 2019 pour l'opération en vertu de la priorité n°2 sur les voiries et créations de voies donnée par l'Etat, le conseil municipal doit prendre une délibération et fixer le plan de financement ci-dessous détaillé.

Le coût total de l'opération est estimé à 208 500 € HT dont 180 262,62€ HT éligibles. Il est proposé de demander 20% (taux correspondant à la priorité n° 2) du montant retenu, soit une DETR de 36 052,44 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT H.T RETENU	DESIGNATION	MONTANT H.T. sachant que les subventions sont nettes	%
Voirie- trottoirs rue de la mairie	160 159, 20 €	Subvention Département	56 187, 73 €	31,17%
Voie douce	16 603 , 00 €	Subvention DETR	36 052, 44 €	20%
Honoraires maîtrise d'oeuvre	3 500, 00 €	Part communale	88 022, 03 €	48,83%
TOTAL	180 262, 20 €	TOTAL	180 262,20 €	100%

Mr PICQUENDAR explique que 53 % des investissements de la ville de St Omer sont compensés par des subventions.

Mr le Maire répond que St Omer comme Aire sur la Lys bénéficient de la politique de la ville et du rayonnement historique du territoire. Mr le Maire sera prochainement à une réunion avec l'Agence de L'Urbanisme pour évoquer la redynamisation des centre-bourgs du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus,
- de solliciter une subvention de 20% du montant retenu au titre de la DETR 2019
- et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention et joindre les justificatifs s'y rapportant.

3 - ACCEPTATION D'UN DON D'INITIATIVES EPERLECQUES

Mr le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal le 4 avril 2014, à l'alinéa n°9, il peut accepter les legs et dons qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

L'association INITIATIVES EPERLECQUES a remis un chèque d'un montant de 5 045,14 € pour la rénovation de la chapelle Notre Dame des Neiges, à la condition que l'argent soit utilisé pour le remplacement du chauffage.

A cette condition, le trésor public sollicite une délibération afin d'accepter le chèque.

Mr le Maire remercie l'association éperlecquoise au nom de la municipalité pour ce don qui va droit à la requalification du patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le don d'un montant de 5 045,14 € afin de faire installer un nouveau chauffage dans la chapelle.

4 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'EPERLECQUES ET LA CAPSO POUR UN GROUPEMENT DE COMMANDES DE TRAVAUX AU LOTISSEMENT DU PAUVERSTRAETE

Mr le Maire informe l'assemblée que la CAPSO va engager des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées et du réseau d'eau potable au niveau du lotissement du Pauverstraete. La commune souhaite en profiter pour y réaliser des travaux d'assainissement pluvial, de borduration et de réfection de voirie.

Le lotissement date de 1976.

L'objet du groupement de commandes est de permettre la réalisation d'une opération de voirie, d'assainissement, et de réseaux divers conjointe entre la commune d'Eperlecques et la CAPSO dans le cadre du réaménagement du lotissement susvisé.

L'estimation du coût de l'opération est de 191 326 euros pour la commune et de 398 000 euros pour la CAPSO pour chacune selon leurs travaux respectifs.

La CAPSO est désignée coordonnateur du groupement.

Mr le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec la CAPSO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer la convention de groupement de commandes pour la durée de l'opération sus visée.

INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Maire donne à l'assemblée les dernières informations :

- Marais Propres : 17 mars 2019
- Situation des travaux :
 - Le groupe scolaire scolaire est dans les temps : la première cour est terminée par les VRD malgré des nappes phréatiques à étanchéfier.
 - Le bégainage : les travaux avancent bien. Il est attendu pour fin juin, début juillet. Pour répondre à Mr PICQUENDAR, Mr le Maire explique que l'attribution des logements n'est pas encore fait.
 - La maison de santé : elle devrait être terminée en mai. Beaucoup de nouveaux professionnels de santé s'y intéressent.
 - Visite à prévoir par les élus de la pharmacie nouvellement refaite.
- Question de Mme GOMBERT sur les futurs collégiens éperlecquois à Watten. Mr le Maire répond que rien ne change ; il y a eu un accord entre les 2 Présidents des conseils départementaux du Nord et du Pas de Calais. Le Pas de Calais participerait financièrement aux travaux du collège de Watten proportionnellement au nombre d'élèves du Pas de Calais fréquentant l'établissement.
- Mr le Maire et Mme PETIT ont rappelé à l'assemblée que 23 sacs de bouchons ont été collectés dans les écoles et collèges d'Eperlecques et Watten avec l'aide du CMJ. Une cérémonie a eu lieu le 26 février en présence de l'association d'Elnes.
- Mr le Maire clôt la séance à 19h45 après signature du registre des délibérations.

Le secrétaire de séance

Mme Anne GOMBERT